



# AVIS PUBLIC

## Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 7 novembre 2023 le Règlement autorisant le renouvellement de la flotte de véhicules utilisée par le personnel de la Direction des travaux publics et décrétant un emprunt à cette fin de 4 400 000 \$ (2023, chapitre 129) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 27, 28, 29, 30 et 1<sup>er</sup> décembre 2023 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 20 décembre 2023.

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 22 décembre 2023.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière